DE_049_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 17 mai 2025

Date convocation : 12 mai 2025	*Le dix-sept mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Patrick ROY représenté par Rémy MONET
Votants : 9	
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Inscription du Château de Barre des Cévennes et de ses abords, section B, parcelle 36, aux Monuments Historiques

Le Maire revient auprès de l'Assemblée délibérante sur l'acquisition du château section B, parcelle 36 situé au centre du bourg le 28 janvier 2022.

Une première étude du monument a été réalisée par la Direction du développement éducatif et culturel, Conservation du Patrimoine du Conseil départemental. Plusieurs éléments ont été relevés, en particulier une homogénéité de la construction, le four banal, et des plafonds peints dits à la fougère uniques sur le Massif Central dans l'état de nos connaissances.

Dans un second temps, une campagne dendrochronologique a été effectuée.

Il en ressort, que le bâtiment fait partie du patrimoine remarquable de Barre par son histoire, son architecture et son caractère exceptionnel puisqu'il conserve une très grande partie de son état du 17° siècle. Parmi les éléments les plus emblématiques : les plafonds à la fougère, la cheminée de la cuisine, les gypseries et les huisseries des portes/ placards, les lambris contrevents datant de cette période. Des études plus récentes de dendrochronologie (poutres en chêne, solives en châtaignier) révèlent un savoir-faire technique complexe par ses assemblages qui ne cherchent aucunement à faire des économies de bois.

Le Maire propose de réaliser toutes les démarches utiles pour inscrire le château de Barre des Cévennes aux Monuments Historiques. Si la procédure aboutit, la commune pourra prévoir des aides de la Fondation du Patrimoine, de la Sauvegarde de l'Art Français et un surcroît de subventions grâce au classement Site Patrimonial Remarquable et au contrat Bourg Centre Occitanie.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025
Date de reception de l'AR: 20/05/2025
048-214800195-DE_049_2025-DE
AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE de réaliser toutes les démarches utiles pour inscrire le Château de Barre des Cévennes section B, parcelle 36 aux Monuments Historiques,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Jean-Claude AUBERLET	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025
Date de reception de l'AR: 20/05/2025
048-214800195-DE_049_2025-DE
A G E D I